



LES VOYAGES

La Libre



Rotterdam & la Zélande
Les grands défis du XX^e siècle



La Libre Art

du 27 au 30 juin




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs 79 bte 4 - 1040 Bruxelles

Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22

info@preference.be – www.preference.be

VOYAGE LA LIBRE ART BY PREFERENCE – Rotterdam & la Zélande, les grands défis du XX^e siècle

PROGRAMME :

BRUXELLES – ZIERIKZEE – ROTTERDAM (+- 215 KM ENV. 4H)

MARDI 27 JUIN

Départ tôt le matin en autocar en direction de Zierikzee.

En cours de route, visite du **barrage du Delta**.

Le plan Delta est le plus grand ouvrage de défense contre les eaux au monde. Il a pour but de lutter contre les inondations maritimes, en particulier pour les provinces de Zélande, de Hollande-Méridionale et du Brabant-Septentrional. Une œuvre d'ingénierie civile exceptionnelle, considérée **la huitième merveille au monde** !



Après la visite, continuation vers **Zierikzee**.

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, visite de la ville.

Ancienne capitale de la Zélande, Zierikzee est la principale localité de l'île de Schouwen-Duiveland. Elle fut érigée au Moyen Âge et de nombreux édifices datant de cette époque en témoignent. Parmi ces monuments historiques se trouvent : De Dikke Toren, la tour de l'ancienne église Sint-Lievensmonstertoren qui brûla au début du 19ème siècle ; la Nieuwe Kerk, construite entre 1835 et 1848 et le Stadhuis datant du 16ème siècle.



Ensuite, visite guidée du **Musée des Inondations de 1953**.

Ce musée retrace les inondations de 1953, leurs conséquences ainsi que le processus de reconstruction des édifices, des logements et des vies des affectés par ce désastre. A travers plus de 20.000 photographies impressionnantes et des séquences vidéo originales, l'espace évoque les dégâts engendrés par ce type de phénomènes climatiques. Un témoignage qui rappelle l'importance de la présence du barrage, élément clé pour la protection de l'Homme face à ce phénomène à l'ère où le changement climatique se trouve sur le point de bousculer.

Continuation vers **Rotterdam**. Arrivée en soirée.

L'innovation est clé à Rotterdam et la passion avec laquelle les habitants la maîtrisent est étonnante. Cet élan architectural est né de la volonté de reconstruire la ville après le bombardement allemand de 1940. L'engouement n'a jamais cessé depuis lors ; des gratte-ciel et édifices audacieux lui confèrent une image d'évolution constante, sans égal dans le pays et en Europe devenant ainsi un musée à ciel ouvert, vif et dynamique.

Deuxième ville du pays et cœur industriel du pays, la cité profite d'une place commerciale stratégique au niveau européen grâce à son excellente position géographique à l'embouchure du Rhin et de la Meuse et à proximité de la Mer du Nord. Fondée au 12ème siècle, Rotterdam s'organise autour de la digue de la rivière Rotte qui donne son nom à la ville.

Dans l'actualité, Rotterdam attire également les foules grâce à ses musées et à la vivacité de sa vie artistique organisée au sein des nombreux cafés et abondants ponts-canaux à la vie bourdonnante.



Installation, dîner et nuitée à l'hôtel New York 4*.

ROTTERDAM

MERCREDI 28 JUIN

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **l'Usine Van Nelle, classée au patrimoine de l'Unesco**.

Conçue et construite entre 1925 et 1931 au nord-ouest du centre-ville, cette usine moderniste est une icône de l'architecture industrielle du 20ème siècle. Ce "palais de verre" à la pointe de la technologie, ancienne fabrique de café, de thé et de tabac jusque dans les années 90, abrite aujourd'hui des industries innovantes.

Après la visite, retour vers le centre-ville, découverte des merveilles architecturales et passage devant le superbe **Timmerhuis**, classé monument national néerlandais.

Déjeuner dans un restaurant local.



En après-midi, visite du nouveau **Depot van Boijmans van Beuningen**.

Ce pot de fleurs géant tout en vitres miroir, trône désormais en plein cœur de la ville. Son allure spectaculaire reflète le caractère hors normes de sa fonction : stocker les plus de 151.000 œuvres de la collection du Musée Boijmans Van Beuningen à côté duquel il est implanté – lui-même en travaux jusqu'à 2028, au moins – et les rendre tout à la fois visitables par le public, une première mondiale à cette échelle.



Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

ROTTERDAM

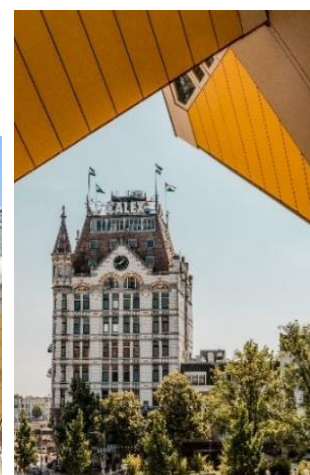
JEUDI 29 JUIN

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en bateau rapide et navigation sur la Meuse.

Ensuite, débarquement et départ vers le het Witte Huis qui, haut de ses 43 mètres, fut le tout premier gratte-ciel européen. En chemin, vous visiterez le Markthal et la Kijk-Kubus Museumwoning.

Dessiné par l'architecte Piet Blom d'Amsterdam et érigé entre 1978 et 1984, le lotissement d'Overblaak face au Markthal est l'un des bâtiments le plus connus de Rotterdam. Avec ses couleurs vives, ce lotissement décalé est reconnaissable à sa tour en forme de crayon et sa « forêt » de 38 maisons-cubes perchées sur des pylônes hexagonaux.



Déjeuner libre au **Markthal**.



En après-midi, visite de la **Huis Sonneveld**.

Conçue en 1933 pour Albertus Sonneveld, directeur de l'usine Van Nelle, c'est l'une des maisons les mieux conservées du style fonctionnaliste hollandais. Les architectes ont conçu un concept global dans lequel l'architecture, l'intérieur et l'ameublement sont parfaitement coordonnés et se renforcent mutuellement. Lumineuse et spacieuse, la maison comporte de nombreux balcons et de grandes surfaces de fenestration qui offrent des vues sur le jardin environnant. Presque tous les meubles et lampes de la maison ont été fabriqués par la firme Gispen, certains spécialement pour les Sonneveld. Cette personnalisation révèle l'appréciation de la famille pour le luxe et le confort.



La maison Sonneveld n'est donc pas un exemple dogmatique de fonctionnalisme, mais un environnement personnel.

Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Matinée dédiée à la découverte du **quartier Kop van Zuid**.

De Wihelminapier vers Katendrecht, vous parcourrez les différentes rues et canaux qui vous dévoileront les bâtiments récemment rénovés du PakhuisMeesteren et de l'Hotel New York. C'est dans ce quartier, le Kop van Zuid, que les passionnés d'architecture pourront admirer des nombreuses bâtisses.

Des architectes de renommée mondiale comme Alvaro Siza, Renzo Piano, Francine Houben ou Norman Foster y ont construit ou rénové des entrepôts et bâtiments historiques.

Au cœur du Kop van Zuid, vous aurez également le plaisir de voir le « De Rotterdam », le bâtiment le plus accrocheur de Rem Koolhaas nommé ainsi en honneur à sa ville natale. Les trois tours reliées de près de 150 mètres de haut forment ensemble une « ville verticale » avec des appartements de luxe, un hôtel quatre étoiles, des bureaux, des commerces, un espace restauration, un club de fitness et un parking.



Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, retour vers Bruxelles en autocar et arrivée en début de soirée.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

VOTRE HOTEL :

HOTEL NEW YORK 4*

Le magnifique hôtel New York est situé dans l'ancien siège de la Holland America Line, sur les rives de la Meuse. Y séjourner est un voyage au passé : ceci fut le point de départ de nombreux émigrants avec l'espoir d'avoir une meilleure vie dans le Nouveau Monde. De nombreuses photos et valises des voyageurs ainsi que 6 anciennes salles de conseil maintiennent encore son histoire vivante.

Cet hôtel de charme dispose de 72 chambres exceptionnelles et uniques, mélangeant un style et une décoration classique à des équipements et installations modernes. Le rez-de-chaussée présente une atmosphère à la fois maritime et industrielle grâce à ses hauts plafonds, ses lumières colorées, ses éléments nautiques et ses tubes et piliers robustes.

Un séjour original au coeur de l'histoire à l'ambiance feutrée et la nostalgie d'antan.



LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

- PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MARS 2023 : 1.595 €**
- APRES LE 15/03, LE PRIX/PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.695 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **395 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Le transport de Bruxelles à Rotterdam et les transferts en autocar confort pendant tout le séjour.
- ✍ Le logement avec petit déjeuner à l'hôtel.
- ✍ La pension complète (sauf le déjeuner du jour 3).
- ✍ La taxe de séjour.
- ✍ Les excursions avec guide francophone.
- ✍ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team.
- ✍ La prime du Fonds de Garantie.
- ✍ La TVA d'application.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Le déjeuner du jour 3.
- ✍ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances.
- ✍ Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales et/ou les compagnies aériennes avant, pendant et après le séjour.

Les prix sont calculés de bonne foi en date du 22/12/22

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER LES AMBASSADES.

A renvoyer chez : Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79 boîte 4 - 1040 Bruxelles
Tel : 02/647 30 00 - Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be
Du lundi au vendredi de 9h à 17h (sur Rendez-vous)

Je, soussigné,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

Réserve place(s) pour le voyage en référence

Données Passager n°1 (telles que mentionnées sur le votre pièce d'identité)

Nom : Prénom : M. / Mme / Mlle (barréz la mention inutile)

Date de Naissance : Nationalité :

N° de carte d'identité : Date d'émission : Date d'expiration :

Données Passager n°2 (telles que mentionnées sur votre pièce d'identité)

Nom : Prénom : M. / Mme / Mlle (barréz la mention inutile)

Date de Naissance : Nationalité :

N° de carte d'identité : Date d'émission : Date d'expiration :

Type de chambre : Chambre double avec 1 lit Chambre double avec 1 lit à usage single

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION 100% (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUES COVID* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) – PRIME DE 5.76% SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID*

PRIX PAR PERSONNE :

- PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MARS 2023 : 1.595 €**
- APRÈS LE 15/03 - LE PRIX/PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : 1.695 €
- LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : 395 €

Un acompte de 30% est payable à la réservation sur le compte bancaire KBC au nom de : Travel Team S.A.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le 27 mai 2023 :

Paiements: Iban : BE92 7440 6349 9223
 Swift/Bic : KREDBEBB
 Référence : D.3673 Rotterdam

Si paiement par carte de crédit, seuls Mastercard ou Visa sont autorisés.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à, le

Signature pour accord :

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation.

Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).
Lic Cat A 1652

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur. Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi.

L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie

Voyages

Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08 - www.gfg.be